

des pénalités sévères contre les infracteurs des règlements à cet égard. Dans bien des endroits même, on place des nids artificiels dans les vergers, sur les arbres qui avoisinent les demeures ou dispersés dans les champs et le long des routes, pour inviter les oiseaux à venir y placer leur nichée. Ici, en Canada, nous avons bien le texte de la loi pour la protection des oiseaux insectivores, mais c'est à peu près lettre morte.

Les enfants trouvent-ils dans l'herbe des pâturages ou sur les branches des taillis des nids de pinsons, de fauvettes, de moucherolles, de suite ils en enlèvent les œufs, détruisent le nid. Le charmant chardonneret, avec ses ailes d'ébène sur sa livrée jaune-citron, qui a choisi un gadelier ou un rosier du jardin, tout près de la fenêtre, pour y élever sa couvée, ne peut même trouver grâce à leurs yeux. Voyez quelle peine infinie se donnent ces déniches pour parvenir au trou que ce pivart a creusé dans ce chicot, ou pour escalader